

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
Challenge 92, 101, Avenue François Arago  
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219  
NYSE Euronext PARIS– Compartiment C  
[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée générale mixte du 13 Juin 2014

### Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société **CIFE** sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le Vendredi 13 Juin 2014 à 11 heures au Centre des Salorges, Salle Pacifique, 16, Quai Ernest Renaud – 44105 NANTES.

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 5 Mai 2014 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 54.
- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale sera publié le 26 Mai 2014 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 63. Il a également été publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 17 et 20 Mai 2014.
- Le dossier de convocation incluant des informations sur l'activité et les résultats du Groupe, l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible depuis le 23 Mai 2014 sur le site internet de **CIFE** à l'adresse [www.infe.fr](http://www.infe.fr). Ces documents ont été adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.
- Le rapport financier annuel 2013, comprenant notamment les comptes annuels et consolidés 2013, le rapport de gestion, le rapport du Président sur le contrôle interne, les rapports des Commissaires aux comptes, est disponible sur le site internet de la société **CIFE** depuis le 29 Avril 2014.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Nantes, le 23 Mai 2014.

Contact : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr)